

Rapport annuel consolidé 2017

Groupe NEOLIFE

Table des matières

1-	États financiers	4
1.1	Bilan consolidé.....	4
1.2	Compte de résultat consolidé.....	5
1.3	Tableau de flux de trésorerie consolidé	6
1.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	7
2-	Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes	7
2.1	Présentation du groupe et évolution.....	7
2.2	Faits marquants de l'exercice.....	7
2.3	Événements postérieurs à la clôture.....	12
2.4	Changements de méthodes	13
2.5	Incidence des effets de périmètre	13
3-	Méthodes et principes de consolidation	14
3.1	Principes généraux	14
3.2	Périmètre et méthodes de consolidation	14
3.3	Élimination des opérations internes au groupe	15
3.4	Retraitement des frais de constitution, d'augmentation de capital et des frais d'introduction en bourse.....	15
3.5	Règles et méthodes comptables	15
4-	Notes annexes sur les postes du bilan	19
4-1)	Ecart d'acquisition	19
4-2)	Immobilisations corporelles et incorporelles.....	19
4-3)	Immobilisations financières et titres mis en équivalence	21
4-4)	Stocks et en-cours.....	21
4-5)	Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation	22
4-6)	Trésorerie nette	23
4-7)	Variation des capitaux propres consolidés	23
4-8)	Provisions.....	23
4-9)	Dettes financières	24
4-10)	Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et comptes de régularisation	25
5-	Notes annexes sur les impôts différés	26
6-	Notes annexes sur les postes du compte de résultat.....	27
6-11)	Chiffre d'affaires	27
6-12)	Autres produits d'exploitation	27
6-13)	Achats consommés	27
6-14)	Charges externes	28
6-15)	Impôts et taxes	28
6-16)	Charges de personnel	28
6-17)	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.....	29
6-18)	Produits financiers	29
6-19)	Charges financières.....	29
6-20)	Produits exceptionnels.....	29

6-21) Charges exceptionnelles	30
6-22) Impôts sur les résultats et preuve d'impôts.....	30
7- Autres Informations	31
7-23) Effectifs	31
7-24) Engagements hors-bilan	31
7-25) Rémunérations des commissaires aux comptes	32
7-26) Rémunération des dirigeants.....	32

1- États financiers

1.1-Bilan consolidé

Présenté en euros

Libellé	Note	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations	2017 (12 mois)	2016 (12 mois)
Capital souscrit non appelé						
Ecart d'acquisition	1	1 866		(1 866)		
Immobilisations incorporelles	2	2 738 203	(1 094 007)	(84 151)	1 560 045	1 244 411
Immobilisations corporelles	2	983 832	(507 289)		476 543	458 971
Immobilisations financières	3	64 297			64 297	65 184
Titres mis en équivalence	3					
Actif immobilisé		3 788 198	(1 601 296)	(86 017)	2 100 885	1 768 566
Stocks et en-cours	4	747 057		(19 395)	727 662	714 738
Clients et comptes rattachés	5	1 027 827		(8 218)	1 019 609	713 939
Impôts différés - actif		776 605			776 605	952 839
Autres créances et comptes de régularisation	5	512 506			512 506	502 379
Valeurs mobilières de placement	6					
Disponibilités	6	691 448			691 448	308 421
Actif circulant		3 755 443		(27 613)	3 727 830	3 192 316
Total Actif		7 543 641	(1 601 296)	(113 630)	5 828 715	4 960 882
Capital					9 229 177	7 344 514
Primes liées au capital					556 975	273 796
Ecart de réévaluation						
Réserves					(6 560 748)	(3 402 746)
Résultat net (Part du groupe)					(2 123 365)	(3 135 462)
Capitaux propres (part du groupe)	7				1 102 039	1 080 102
Intérêts minoritaires					7 341	
Autres fonds propres	8				700 000	190 000
Ecart d'acquisition passif	1					
Provisions et impôts différés	8				14 997	9 668
Provisions					714 997	199 668
Dettes financières	9				2 241 920	2 215 273
Fournisseurs et comptes rattachés	10				1 262 635	1 108 947
Autres dettes et comptes de régularisation	10				499 783	356 891
Dettes					4 004 338	3 681 112
Total Passif					5 828 715	4 960 882

1.2-Compte de résultat consolidé

Présenté en euros

Libellé	Note	2017 (12 mois)	2016 (12 mois)
Chiffre d'affaires	11	6 472 162	4 169 483
Autres produits d'exploitation	12	985 507	732 557
Produits d'exploitation		7 457 669	4 902 040
Achats consommés	13	(5 141 212)	(3 257 340)
Charges externes	14	(1 757 255)	(1 412 491)
Impôts et taxes	15	(30 833)	(24 059)
Charges de personnel	16	(1 695 961)	(1 469 750)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	17	(654 932)	(452 725)
Charges d'exploitation		(9 280 193)	(6 616 365)
Résultat d'exploitation		(1 822 524)	(1 714 325)
Produits financiers	18	253	4 436
Charges financières	19	(149 020)	(150 462)
Résultat financier		(148 767)	(146 026)
Opérations en commun			
Résultat courant des entreprises intégrées		(1 971 291)	(1 860 352)
Produits exceptionnels	20	23 390	21 273
Charges exceptionnelles	21	(8 895)	(3 663)
Résultat exceptionnel		14 495	17 609
Impôts sur les résultats	22	(187 365)	(1 374 687)
Résultat net des entreprises intégrées		(2 144 161)	(3 217 430)
Dotations aux dépr. des écarts d'acquisition (impairment)		(1 886)	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
Résultat net de l'ensemble consolidé		(2 146 047)	(3 217 430)
Intérêts minoritaires		(22 686)	(81 967)
Résultat net (Part du groupe)		(2 123 362)	(3 135 463)
Résultat par action		-0,10	-0,19
Résultat dilué par action		-0,09	-0,16

1.3-Tableau de flux de trésorerie consolidé

Présenté en euros

Libellé	Note	2017 (12 mois)	2016 (12 mois)
Résultat net total des entités consolidées		(2 146 047)	(3 217 428)
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	17	635 537	436 281
Variation de l'impôt différé	5	176 234	1 375 887
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur			
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs			
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE			
Marge brute d'autofinancement		(1 334 276)	(1 405 260)
Dividendes reçus des mises en équivalence			
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)		(41 473)	98 706
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'EXPLOITATION (I)		(1 375 749)	(1 306 554)
Acquisitions d'immobilisations	2, 3C	(958 914)	(504 596)
Cessions d'immobilisations		13 199	5 850
Incidence des variations de périmètre			(42 343)
Variation nette des placements à court terme			
Opérations internes Haut de Bilan			
FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'INVESTISSEMENT (II)		(945 715)	(541 089)
Émissions d'emprunts	9	670 800	448 103
Remboursements d'emprunts	9	(722 833)	(361 996)
Dividendes versés des filiales			
Dividendes reçus/versés de la société mère			
Augmentations / réductions de capital	7	2 677 842	1 437 241
Conversions d'OC			
Variation nette des concours bancaires			
FLUX NET DE TRESO. GENERALE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)		2 625 809	1 523 348
Variation de change sur la trésorerie (IV)			
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)		304 345	(324 295)
Trésorerie : ouverture		262 790	588 767
Trésorerie : cor. à-nouv. / reclass./ Chg méthode/ Juste valeur			(1 682)
Trésorerie : clôture		567 135	262 790

La variation du BFR lié à l'activité provient de l'augmentation de l'ensemble stocks, clients et autres créances (- charges à répartir). Soit en K€ :

Stocks	728	714	14
Clients	1 020	714	306
Autres créances	501	483	18
ACTIF CIRCULANT	2 250	1 911	338
Fournisseurs	1 262	1 109	153
Autres dettes	500	357	143
PASSIF A COURT TERME	1 762	1 466	296
			42

1.4-Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Présenté en euros

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (part du groupe)	Intérêts minoritaires
Au 31 décembre 2016	7 344 514	273 796	(3 402 746)			(3 135 462)	1 080 103	
Affectation du résultat N-1			(3 135 462)			3 135 462		
Distribution/ brut versé								
Var. de capital en numéraire et souscrip	1 884 663	283 179					2 167 842	32 670
Résultat						(2 123 365)	(2 123 365)	(22 686)
Autres augmentations, diminutions			4 737				4 737	(4 737)
Reclass, restruct., chang .de méth.								
Ecart de conv. - Effet de change								
Variations de périmètre								
Autres			(27 277)				(27 277)	2 093
Au 31 décembre 2017	9 229 177	556 975	(6 560 748)			(2 123 365)	1 102 040	7 340

2- Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes

2.1 Présentation du groupe et évolution

Neolife (société consolidante) a été constituée le 1^{er} août 2012 pour une première clôture au 31 décembre 2013. A l'origine, le groupe ne comptait qu'une seule entité, la SA Neolife ayant son siège social en France

Techlife (société consolidée) a été créée le 17 avril 2014, dont le capital était détenu à 51% par Neolife au 31 décembre 2014.

Par Assemblée générale du 22 décembre 2015, la société Techlife a augmenté son capital social pour le porter de 50.000 euros à 313.250 euros. La société Neolife a participé à cette augmentation de capital qui a eu un effet relatif portant ainsi sa participation au capital de Techlife à 80,47%.

Par Assemblée générale du 20 décembre 2017, la société Techlife a augmenté son capital social pour le porter de 313.250 euros à 613.250 euros. La société Neolife a participé à cette augmentation de capital qui a eu un effet relatif portant ainsi sa participation au capital de Techlife à 89.11%.

La société Neoco (société consolidée) a été créée le 4 avril 2016, 100% de son capital est détenu par Neolife. Les brevets détenus par Neolife ont été transférés à cette nouvelle société.

Le groupe Neolife comprend trois sociétés au 31 décembre 2017 :

- Neolife au capital social de 9.229.177,06 euros.
- Techlife au capital social de 613.250 euros.
- Neoco au capital social de 3.284.000 euros.

2.2 Faits marquants de l'exercice

Opérations sur le capital, levée de bons de souscription d'actions par Neolife

- Suivant décisions du directoire en date du 17 mars 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :
 - o augmentation de capital en date du 16 janvier 2017, d'un montant de 19.600 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,60 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 30.000 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd ;
 - o augmentation de capital en date du 20 février 2017, d'un montant de 32.131,064 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,61 euro, de 81.967 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 49.999,87 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd ;

- Suivant décisions du directoire en date du 27 avril 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :
 - o augmentation de capital en date du 10 avril 2017 d'un montant nominal de 23.058,62 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,51 euro, de 58.823 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 29.999,73 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 21 avril 2017 d'un montant nominal de 30.744,95 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,51 euro, de 78.431 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 39.999,81 euros, résultant de la conversion de 4 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 24 avril 2017 d'un montant nominal de 30.153,82 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,52 euro, de 76.923 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 39.999,96 euros, résultant de la conversion de 4 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ; et
 - o augmentation de capital en date du 27 avril 2017 d'un montant nominal de 355.233,93 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 906.209 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 906.209 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 362.483,60 euros.

- Suivant décisions du directoire en date du 13 juin 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :
 - o augmentation de capital en date du 13 juin 2017 avec suppression du droit préférentiel de souscription par apport en numéraire d'un montant de 301.255,35 euros par émission de 547.737 actions ordinaires chacune, soit une augmentation du capital social en nominal de 214.712,90 euros et une prime d'émission de 86.542,45 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 29 mai 2017 d'un montant nominal de 17.422,05 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,45 euro, de 44.444 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 19.999,80 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 7 juin 2017 d'un montant nominal de 26.133,07 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,45 euro, de 66.666 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 29.999,70 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ; et
 - o augmentation de capital en date du 13 juin 2017 d'un montant nominal de 45.407,71 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 115.836 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 115.836 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 46.334,40 euros.

- Suivant décisions du directoire en date du 30 juin 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :
 - o augmentation de capital en date du 15 juin 2017 d'un montant nominal de 28.682,64 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 73.170 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 29.999,70 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 20 juin 2017 d'un montant nominal de 28.682,64 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 73.170 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 29.999,70 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ; et
 - o augmentation de capital en date du 21 juin 2017 d'un montant nominal de 86.048,31 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 219.511 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 89.999,51 euros, résultant de la conversion de 9 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 30 juin 2017 d'un montant nominal de 77.527,80 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 197.775 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 197.775 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 79.110,00 euros.

- Suivant décisions du directoire en date du 26 juillet 2017, il a été constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 143.745,22 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 366.697 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 366.697 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 146.678,80 euros.

- Suivant décisions du directoire en date du 30 octobre 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :
 - o augmentation de capital en date du 16 octobre 2017 d'un montant nominal de 147.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 375.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 150.000,00 euros, résultant de la conversion de 15 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 19 octobre 2017 d'un montant nominal de 47.804,79 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 121.951 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 49.999,91 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 24 octobre 2017 d'un montant nominal de 66.926,55 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 170.731 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 69.999,71 euros, résultant de la conversion de 7 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 26 octobre 2017 d'un montant nominal de 57.365,67 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 146.341 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 59.999,81 euros, résultant de la conversion de 6 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 30 octobre 2017 d'un montant nominal de 19.796,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.500 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 50.500 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 20.200,00 euros ; et
 - o augmentation de capital en date du 30 octobre 2017 d'un montant nominal de 75.114,65 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,55 euro, de 191.619 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 958.095 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 105.390,45 euros.

- Suivant décisions du directoire en date du 18 décembre 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :
 - o augmentation de capital en date du 07 novembre 2017 d'un montant nominal de 69.999,83 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 178.571 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 69.999,83 euros, résultant de la conversion de 7 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 06 décembre 2017 d'un montant nominal de 683,26 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,55 euro, de 1.743 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 8.715 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 275,39 euros.
- Suivant décisions du directoire en date du 28 décembre 2017, il a été constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 240.688 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,55 euro, de 614.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 3.070.000 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 337.700 euros.

Ainsi, le capital social au 31 décembre 2017 est fixé à 9.229.177,06€ et il est divisé en 23.527.478 actions.

Mise en place d'un financement par émission d'Obligations à Durée Indéterminée Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existante avec BSA attachés (ODIRNANEBSA 2017) d'un montant maximum de 5 M€

Au cours de sa réunion en date du 28 décembre 2017, le directoire de NEOLIFE, sur autorisation du conseil de surveillance et faisant usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la 14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2016 (placement privé), a approuvé le principe d'une émission d'ODIRNANE avec BSA attachés, représentant un emprunt obligataire d'un montant nominal maximum de 5.000.000 euros, et a délégué au Président du Directoire tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission de 3 Bons d'Emission au profit de l'Investisseur, chaque Bon d'Emission donnant accès à 50 ODIRNANE avec BSA attachés.

Il est précisé que l'émission de 7 Bons d'Emission additionnels, donnant chacun accès à 50 ODIRNANE avec BSA attachés, est conditionnée à l'expression d'un vote favorable des actionnaires de NEOLIFE sur une proposition de délégation de compétence en vue de décider ladite émission à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire qui sera réunie avant le 30 juin 2018.

L'opération pourrait se traduire par un apport maximum de fonds propres de 7.500.000 euros :

- 5.000.000 euros correspondant à la souscription de la totalité des ODIRNANE (soit un prix de souscription égal au montant nominal des ODIRNANE), et
- 2.500.000 euros correspondant à l'exercice de la totalité des BSA.

L'émission d'ODIRNANEBSA a ainsi été conclue le 29 décembre 2017 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund.

Dans ce cadre, NEOLIFE a émis le 29 décembre 2017 3 bons d'émission d'ODIRNANE, chaque Bon d'Emission donnant accès à 50 ODIRNANE d'un montant nominal de 10.000 euros chacune, assorties de BSA, au profit de cet Investisseur.

Sur requête de NEOLIFE, l'Investisseur a exercé le 29 décembre 2017 un premier Bon d'Emission composé de 50 ODIRNANE avec BSA attachés, représentant un montant nominal total de 500.000 euros, constituant la première tranche du programme de financement.

Date de mise en place :	29/12/2017
Durée :	Indéterminée
Montant nominal de l'emprunt :	500 000€
Nombre d'ODIRNANE :	50
Nominal d'une ODIRNANE :	10 000€
Taux d'intérêt :	Néant
Parité de conversion :	voir ci-dessous
Nombre d'action max en cas de conversion :	1 250 000

Principales caractéristiques des ODIRNANE

Les ODIRNANE auront une valeur nominale de 10.000 euros chacune et seront souscrites à 100% de ladite valeur nominale.

Elles ne porteront pas d'intérêt, seront à durée indéterminée et ne seront remboursables, sauf en cas de remboursement anticipé et dans le cadre du remboursement des ODIRNANE en numéraire, qu'en cas de liquidation de la Société ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de la Société (soit le 1^{er} août 2111, sauf prorogation dans les conditions prévues par la législation applicable).

Toutefois, en cas de survenance d'un des cas de défaut visés dans le contrat d'émission (notamment le retrait de la cote de l'action NEOLIFE, l'annonce d'une prise de contrôle de la Société et la survenance d'un changement défavorable significatif), l'Investisseur pourra demander à la Société le remboursement des ODIRNANE non converties, au pair.

Chaque ODIRNANE confèrera à son porteur la faculté, d'obtenir, au choix de la Société :

- (i) l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes, et/ou
- (ii) l'attribution d'un montant en numéraire à hauteur de tout ou partie du montant visé par la notice de conversion.

Si la Société choisit d'attribuer les actions nouvelles et/ou existantes, la parité de conversion sera déterminée par la formule suivante : $N = V_n / P$, où

- « N » est le nombre d'actions résultant de la conversion attribuables au porteur d'ODIRNANE,
- « V_n » est la valeur nominale de l'ODIRNANE, soit 10.000 euros,
- « P » est le prix de conversion de l'ODIRNANE, soit 92,5% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société pendant la période de 15 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date d'envoi d'une notice de conversion (et ne pouvant être inférieur (i) au prix d'émission plancher fixé par la résolution applicable et (ii) au prix de conversion minimum de 0,40 euro prévu dans le contrat).

Si la Société choisit de rembourser les ODIRNANE en numéraire, la parité de conversion sera déterminée selon la formule suivante : $V = (V_n / P) \times C$, où

- « V » est le pourcentage du montant converti visé par le remboursement en numéraire,
- « C » est le cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société le jour de l'envoi d'une notice de conversion.

Les ODIRNANE, qui ne pourront pas être cédées par leur porteur sans l'accord préalable de la Société (sauf cession au profit de filiales de l'Investisseur ou de fonds gérés par le même gestionnaire), ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotées.

Principales caractéristiques des BSA

Le nombre de BSA à émettre à l'occasion de chaque émission d'ODIRNANE auxquelles ils seront attachés sera tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal à 50% du montant nominal de la tranche.

Les BSA seront immédiatement détachés des ODIRNANE.

Ils pourront être exercés à compter de leur émission pendant 5 ans (la « **Période d'Exercice des BSA** »). Chaque BSA donnera le droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice des BSA, de souscrire une action nouvelle NEOLIFE (sous réserve d'ajustements éventuels).

Le prix d'exercice des BSA détachés sera égal à 110% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société (tel que publié par Bloomberg) sur les quinze jours de bourse précédant la date d'envoi par la société d'une demande d'exercice d'un Bon d'Emission donnant lieu à l'émission des ODIRNANE desquelles les BSA sont détachés, étant précisé que, s'agissant des BSA de la première tranche, le prix d'exercice est de 0,40€.

Les BSA, qui ne pourront pas être cédées par leur porteur sans l'accord préalable de la Société (sauf cession au profit de filiales de l'Investisseur ou de fonds gérés par le même gestionnaire), ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotés.

Suivi de l'emprunt obligataire émis en août 2016 (OCABSA 2016 - Bracknor)

Sur l'exercice 2017, la société a émis 4 tranches représentant 80 obligations convertibles. Au 31 décembre 2017, il reste 20 obligations convertibles en circulation et 1 854 081 BSA.

Depuis sa mise en place, ce contrat a donné lieu à la création de 2 228 898 actions,

Parcours de l'action Neolife sur le marché Alternext Paris

Le cours de l'action est de 0,39€ au 31 décembre 2017, ce qui donne une valorisation boursière de 9,2 M€.

2.3 Evénements postérieurs à la clôture

Augmentation de capital

- Suivant décisions du directoire en date du 31 janvier 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :
 - o augmentation de capital en date du 4 janvier 2018 d'un montant nominal de 39.999,68 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 102.040 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 39.999,68 euros, résultant de la conversion de 4 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 12 janvier 2018 d'un montant nominal de 49.999,99 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 127.551 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 49.999,99 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 25 janvier 2018 d'un montant nominal de 49.999,99 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 127.551 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 49.999,99 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 4 janvier 2018 d'un montant nominal de 49.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 125.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 50.000,00 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 9 janvier 2018 d'un montant nominal de 147.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 375.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 150.000,00 euros, résultant de la conversion de 15 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 11 janvier 2018 d'un montant nominal de 294.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 750.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 300.000,00 euros, résultant de la conversion de 30 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 22 janvier 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 25 janvier 2018 d'un montant nominal de 117.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 300.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 120.000,00 euros, résultant de la conversion de 12 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 30 janvier 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 31 janvier 2018 d'un montant nominal de 24.500,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 62.500 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune

- à la suite de l'exercice de 62.500 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 25.000,00 euros ; et
- o augmentation de capital en date du 31 janvier 2018 d'un montant nominal de 14.896,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,55 euro, de 38.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 190.000 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 20.900,00 euros.
- Suivant décisions du directoire en date du 28 février 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :
- o augmentation de capital en date du 2 février 2018 d'un montant nominal de 59.999,91 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 153.061 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 59.999,91 euros, résultant de la conversion de 6 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 1er février 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 2 février 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 14 février 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 20 février 2018 d'un montant nominal de 147.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 375.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 150.000,00 euros, résultant de la conversion de 15 OCA détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
 - o augmentation de capital en date du 28 février 2018 d'un montant nominal de 60.760,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 155.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 155.000 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 62.000,00 euros.

Suivi des contrats de financement par obligations

Le contrat d'OCABSA 2016 n'a pas fait l'objet de nouveau tirage. Au jour de l'arrêté des comptes, il reste une possibilité de tirage de 4 tranches de 20 OC chacune.

Concernant le contrat d'ODIRNANE 2017, les 2^{ème} et 3^{ème} tranches de 50 OC chacune ont été appelées respectivement le 12 janvier 2018 et le 12 mars 2018.

Ces 2 contrats font l'objet d'un suivi détaillé sur le site internet investisseurs de la Société.

2.4 Changements de méthodes

La réalisation des comptes consolidés au 31 décembre 2017 du groupe Neolife n'a donné lieu à aucun changement de méthode.

2.5 Incidence des effets de périmètre

Néant au 31 décembre 2017.

3- Méthodes et principes de consolidation

3.1 Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant les principes comptables français édictés par la loi n°85.11 du 3 janvier 1985 et son décret d'application n°86.221 du 17 février 1986, ainsi que par le règlement du CRC n° 99-02 du 22 juin 1999, modifié par le règlement du CRC n° 2005-10 du 3 novembre 2005.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 a une durée de 12 mois. L'exercice clos le 31 décembre 2016 avait une durée de 12 mois.

Les dates de clôture des exercices comptables des différentes sociétés du groupe sont les suivantes :

- Neolife : 31 décembre 2017
- Techlife : 31 décembre 2017
- Neoco : 31 décembre 2017.

Les comptes consolidés 2016 ont été arrêtés par son Directoire et revus par son Conseil de Surveillance le 17 mars 2017.

Les comptes consolidés 2017 ont été arrêtés par son Directoire et revus par son Conseil de Surveillance le 30 mars 2018.

3.2 Périmètre et méthodes de consolidation

a) Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Au 31 décembre 2017, le périmètre de consolidation comprend trois sociétés.

Toutes sont intégrées globalement. Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable de chaque ligne de participation de la société consolidée, les postes d'actif et de passif correspondants.

Libellé	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)	Adresse	Siren
NEOLIFE	IG	100,00	100,00	306 RN 6 - Bat Avalon 2 - 69760 LIMONEST	753030790
TECHLIFE	IG	89,11	80,47	306 RN6 - Bat Avalon 2 - 69760 LIMONEST	801787284
NEOCO	IG	100,00		306 RN6 - Bat Avalon 2 - 69760 LIMONEST	819454257

b) Variation du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe Neolife a été modifié au cours de l'exercice 2016 suite à la prise de participation dans la société Neoco.

3.3 Elimination des opérations internes au groupe

Les comptes et opérations réciproques entre les différentes sociétés du groupe ont été éliminés. Ces opérations concernent principalement les opérations d'achats et ventes de marchandises entre les sociétés, les prêts de la société mère à sa filiale consolidée ainsi que les opérations de sous-traitance de la filiale consolidée pour le compte de la société consolidante.

La marge interne sur stock n'a pas été éliminée, compte tenu de son caractère non significatif.

3.4 Retraitement des frais de constitution, d'augmentation de capital et des frais d'introduction en bourse.

Les frais de constitution, d'augmentation de Capital et d'introduction en Bourse des entités consolidées ont été inscrits à l'actif des comptes sociaux des entités concernées, au poste immobilisations incorporelles.

Selon la méthode préférentielle définie par le Règlement CRC 99-02, ces frais sont imputés sur la prime d'émission des titres concernés. Pour rappel, le groupe Neolife avait incorporé la prime d'émission de l'augmentation de capital du 29 avril 2014 au capital social.

3.5 Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis en retenant les principes de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes comptables.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation de la Société Neolife SA, société tête de Groupe, a été retenue par le Conseil de Surveillance.

Pour rappel, le financement du développement de la Société s'est effectué principalement par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentation de capital et par endettement bancaires et / ou obligataires.

Les prévisions de trésorerie établies pour l'exercice 2018 prennent en compte les éléments suivants :

- Une trésorerie nette positive de 0,66 M€ au 31 décembre 2017 ;
- Des autorisations de lignes de découverts à hauteur de 0,25 M€
- La réception prévue du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) pour un montant de 0,12 M€ ; et
- La réception des 3 premières tranches du contrat ODIRNANEBSA de décembre 2017 pour un montant de 1,5 M€.

En prenant en compte ces derniers éléments, Neolife ne pourra pas couvrir ses besoins jusqu'à la prochaine clôture comptable de l'exercice 2018.

Neolife estime également que le montant supplémentaire nécessaire à la poursuite de son exploitation jusqu'à fin décembre 2018 est de 1,0 M€ (ce montant prend en compte le remboursement des OCA « 2014 » prévu en avril 2018 pour un montant de 0,6 M€ en ce y compris le montant de la prime de non conversion estimée à 0,1 M€).

Afin de couvrir ce besoin supplémentaire :

- Les actionnaires actuels pourront se prononcer, lors de l'assemblée générale à tenir en mai 2018, sur l'autorisation à donner au Directoire afin d'émettre 7 bons d'émissions complémentaires du contrat ODIRNANEBSA signé en décembre 2017 (pouvant permettre l'accès à un financement complémentaire de 3,5 M€) ;
- Le Directoire peut appeler encore 4 tranches de 0,2 M€ chacune du contrat OCABSA signé en août 2016 ;
- Le Directoire négocie actuellement avec ses partenaires financiers pour un accompagnement global sur le court et moyen-terme.

Ces éléments conduisent le Conseil de Surveillance à considérer que l'hypothèse de continuité d'exploitation est la plus probable et permettent à la Société de couvrir ses besoins de trésorerie pour les douze mois à venir.

a) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leurs dépréciations et le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

▪ Immobilisations incorporelles

- Frais de recherche et développement :

Le groupe Neolife applique la méthode préférentielle qui est l'inscription des frais de recherche et développement à l'actif.

Les dépenses encourues lors de la phase de développement d'un projet interne sont comptabilisées en immobilisations incorporelles si les critères suivants sont remplis simultanément :

- La faisabilité technique ;
- L'intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ;
- Sa capacité à utiliser cette immobilisation ;
- L'immobilisation va générer des avantages économiques futurs ;
- La société dispose des ressources nécessaires à l'achèvement et la vente ;
- Les dépenses liées à l'immobilisation sont évaluées de manière fiable.

Les dépenses classées sous cette rubrique se ventilent en :

- L'activation des dépenses de personnel pour 302 K€.
- L'activation des prestations de recherche et développement pour 388 K€.

Les produits commercialisés et déjà vendus, notamment les gammes Outlife (bardage) et Sunlife (terrasse) sont issus du programme de recherche et développement du groupe.

- Brevets, marques, droits et valeurs similaires :

Ce poste est constitué des licences d'utilisation de logiciels ainsi que les frais de dépôt de brevet.

Les dépenses sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition.

- Autres immobilisations incorporelles :

Ce poste est constitué du site internet et du logo.

- Amortissement des immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de la durée probable d'utilisation par les entreprises :

- | | |
|--|------------|
| ➤ Frais de développement : | 5 ans |
| ➤ Concession brevet, licences : | 1 à 3 ans |
| ➤ Brevets et marques : | 20 ans |
| ➤ Autres immobilisations incorporelles : | 3 à 10 ans |

▪ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession.

La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

➤ Installations générales :	3 à 10 ans
➤ Matériel et outillage :	2 à 8 ans
➤ Matériel de transport :	5 ans
➤ Matériel de bureau, informatique et mobilier :	2 à 5 ans
➤ Mobilier :	3 à 5 ans

▪ Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation. Si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture, une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

b) Immobilisations financières

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

c) Stocks

Les stocks sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les stocks du groupe sont constitués de marchandises et de matières premières.

d) Créances clients et autres créances

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable ; la charge est considérée comme normale et courante.

e) Charges à répartir sur plusieurs exercices

Les frais d'émission des emprunts du groupe sont considérés comme des charges à répartir dans les comptes sociaux des entités consolidées concernées. Ces frais sont étalés sur la durée de l'emprunt visé. Aucun retraitement n'est opéré dans les comptes consolidés du groupe Neolife.

f) Contrats de location financement

Le groupe applique la méthode préférentielle prévue dans le Règlement CRC 99-02 (§ 300). Les contrats de location financement dont le montant est jugé significatif sont retraités selon les modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers.

g) Modalités de calcul du résultat par action

En application de l'avis n°27 de l'Ordre des Experts Comptables, le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Dans le cas de Neolife, le résultat de base par action faisant apparaître une perte par action, le résultat dilué par action doit être identique au résultat de base par action, conformément à l'avis n°27 de l'Ordre des Experts Comptables §3.

h) Impôts différés

Le groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés au taux d'impôt applicable à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale française et des taux d'imposition en vigueur.

Des impôts différés actif sont constatés au titre des différences temporelles déductibles.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

i) Engagements de retraite

Les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel ont été évalués pour chacune des sociétés consolidés. N'ayant pas été provisionnés dans les comptes sociaux et seulement mentionnés en engagements hors bilan, ces indemnités sont retraitées dans les comptes consolidés du groupe Neolife et entraîne une comptabilisation en provision pour risques et charges.

Les engagements concernent essentiellement les indemnités de départ à la retraite.

L'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans, aucune augmentation annuelle des salaires n'a été prise en compte. Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle, comprenant le taux d'inflation, s'élève à 2 %. La table de mortalité retenue est la table réglementaire TV 88/90 et le taux de charges sociales patronales retenu est de 50 % pour les cadres et de 40 % pour les employés.

Cette méthode est conforme à la méthode préférentielle énoncée par le Règlement CRC 99-02 sur les comptes consolidés.

j) Charges constatées d'avance et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

k) Reconnaissance des produits

Le chiffre d'affaires provient :

- De la vente d'éléments de construction (principalement des bardages pour le revêtement mural et des lames de terrasse pour les revêtements de sols) produits à partir d'un matériau innovant. Leur reconnaissance en revenu est généré par la livraison des produits ; et
- De la vente de prestations de services relatifs à la pose de ces éléments dont la reconnaissance en revenu est générée en fonction de l'avancement des prestations.

En outre, la Société comptabilise en chiffre d'affaires la vente de compound (matériau de base des produits) à ses sous-traitants plasturgistes en charge de la phase d'extrusion des profilés. Cette comptabilisation, reflétant la réalité juridique, est reconnue au moment de la livraison des produits.

l) Subvention d'investissement

Selon le bulletin n° 361, octobre 2001, de l'AMF, les subventions d'investissements peuvent être reclassées en compte de régularisation passif (produits constatés d'avance) et reprises au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation à laquelle elles sont rattachées.

4- Notes annexes sur les postes du bilan

4-1) Ecart d'acquisition

Suite à l'augmentation de capital de la société Techlife il a été constaté un écart d'acquisition positif de 1 886 euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2017. Cet écart d'acquisition est intégralement déprécié au 31 décembre 2017.

4-2) Immobilisations corporelles et incorporelles

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Présenté en euros

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement						
Frais de développement	1 751 320	2 442 155	690 835			
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	100 821	100 821				
Droit au bail						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	55 669	57 704	2 035			
Immobilisations incorporelles en cours	36 807	137 523	100 716			
Avances et acomptes s/imm. incorp.						
Immobilisations incorporelles	1 944 618	2 738 203	793 586			
Terrains						
Agencements et aménagements de terrains						
Constructions						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations techniques, matériel & outillage	715 038	841 813	128 332	1 557		
Autres immobilisations corporelles	118 236	126 218	8 884	902		
Immobilisations corporelles en cours		15 800	15 800			
Avances et acomptes s/imm. corp.						
Immobilisations corporelles	833 274	983 831	153 016	2 459		
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 777 891	3 722 034	946 602	2 459		
Dont immobilisations en crédit-bail :						
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	50 700	50 700				

Le détail des amortissements s'établit selon le tableau suivant :

Présenté en euros

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements des frais d'établissement						
Amortissements des frais de développement	(611 145)	(994 428)	(383 283)			
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(50 114)	(54 238)	(4 124)			
Amortissements droit au bail						
Amortissements fonds commercial						

Amortissements des autres immos incorp.	(38 947)	(45 341)	(6 394)	
Immobilisations incorporelles	(700 206)	(1 094 007)	(393 801)	
Amort. sur agencements et aménagements de terrains				
Amortissements des constructions				
Amortissements des constructions sur sol d'autrui				
Amortissements install tech. matériel & outil.	(292 680)	(412 547)	(121 424)	1 557
Amortissements des autres immobilisations corp.	(81 623)	(94 741)	(14 020)	902
Immobilisations corporelles	(374 303)	(507 289)	(135 444)	2 459
Immobilisations corporelles et incorporelles	(1 074 508)	(1 601 296)	(529 245)	2 459

Dont immobilisations en crédit-bail :

Amortissements des immobilisations incorporelles		
Amortissements des immobilisations corporelles	(20 714)	(30 854)

La synthèse des immobilisations corporelles et incorporelles est la suivante :

Présenté en euros

Libellé	Immobilisations incorporelles	Amortissements des immobilisations incorporelles	Dépréciations des immobilisations incorporelles	Valeur nette
Ouverture	1 944 618	(700 206)		1 244 411
Augmentation (Inv,Emp)	793 586			793 586
Dotation		(393 801)	(84 151)	(477 952)
Diminution (Cess, Remb.)				
Reprise				
Autres variations				
Effet de change et réévaluation				
Variations de périmètre				
Clôture	2 738 204	(1 094 007)	(84 151)	1 560 046

Libellé	Immobilisations corporelles	Amortissements des immobilisations corporelles	Dépréciations des immobilisations corporelles	Valeur nette
Ouverture	833 274	(374 304)		458 969
Augmentation (Inv,Emp)	153 016			153 016
Dotation		(135 444)		(135 444)
Diminution (Cess, Remb.)	(2 459)	2 459		
Reprise				
Autres variations				
Effet de change et réévaluation				
Variations de périmètre				
Clôture	983 831	(507 290)		476 541

4-3) Immobilisations financières et titres mis en équivalence

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Présenté en euros

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Prêts						
Dépôts et cautionnements versés	65 184	64 297	12 312	(13 199)		
Immobilisations financières	65 184	64 297	12 312	(13 199)		
Actifs financiers	65 184	64 297	12 312	(13 199)		

Aucune provision pour dépréciation d'immobilisations financières n'a été constatée.

La synthèse des immobilisations financières est la suivante :

Présenté en euros

Libellé	Immobilisations financières	Dépréciations sur immobilisations financières	Valeur nette
Ouverture	65 184		65 184
Augmentation (Inv,Emp)	12 312		12 312
Dotation			
Diminution (Cess, Remb.)	(13 199)		(13 199)
Clôture	64 297		64 297

Les créances immobilisées se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Présenté en euros

Libellé	Clôture	< 1an	1 << 5 ans	> 5 ans
Dépôts et cautionnements versés	64 297			64 297
Créances - Actif immobilisé	64 297			64 297

4-4) Stocks et en-cours

La synthèse des stocks et en-cours est la suivante :

Présenté en euros

Libellé	2017 (12 mois)			2016 (12 mois)		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Clôture	Valeurs brutes	Dépréciations	Ouverture
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	85 947		85 947	97 894		97 894
En-cours de biens						
En-cours de services						
Produits intermédiaires finis						
Stocks de marchandises	661 110	(19 395)	641 715	633 575	(16 731)	616 844
Stocks et en-cours	747 057	(19 395)	727 662	731 469	(16 731)	714 738

4-5) Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

La synthèse des clients et comptes rattachés, des autres créances et des comptes de régularisation est la suivante :

Présenté en euros

Libellé	2017 (12 mois)			2016 (12 mois)		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Clôture	Valeurs brutes	Dépréciations	Ouverture
Avances et acomptes versés sur commandes	4 238		4 238	4 238		4 238
Clients et comptes rattachés - part > 1 an	10 357		10 357	10 357		10 357
Clients et comptes rattachés - part < 1 an	1 013 232	(8 218)	1 005 014	707 562	(8 218)	699 344
Clients et comptes rattachés	1 027 827	(8 218)	1 019 609	722 157	(8 218)	713 939
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	3 208		3 208	160		160
Créances fiscales hors IS- part < 1an	107 030		107 030	104 571		104 571
Impôts différés - actif	776 605		776 605	952 839		952 839
Etat, Impôt sur les bénéfices - part < 1an	259 803		259 803	197 555		197 555
Autres créances - part < 1an	57 463		57 463	39 463		39 463
Charges à répartir	10 312		10 312	19 374		19 374
Primes sur obligations - part < 1 an	7 890		7 890	43 429		43 429
Charges constatées d'avance - part > 1an						
Charges constatées d'avance - part < 1 an	66 800		66 800	97 827		97 827
Autres créances et comptes de régularisation	1 289 111		1 289 111	1 455 218		1 455 218
Total	2 316 938	(8 218)	2 308 720	2 177 375	(8 218)	2 169 158

Les clients et comptes rattachés, les autres créances et les comptes de régularisation se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Présenté en euros

Libellé	Total	< 1an	1 << 5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes	4 238	4 238		
Clients et comptes rattachés - part > 1 an	10 357			10 357
Clients et comptes rattachés - part < 1 an	1 013 232	1 013 232		
Clients et comptes rattachés	1 027 827	1 017 470		10 357
Créances sur personnel & org. Sociaux - part < 1 an	3 208	3 208		
Créances fiscales hors IS- part < 1an	107 030	107 030		
Impôts différés - actif	776 605	114 524	216 771	445 310
Etat, Impôt sur les bénéfices - part < 1an	259 803	259 803		
Autres créances - part < 1an	57 463	57 463		
Charges à répartir	10 312	5 008	4 694	610
Primes sur obligations - part < 1 an	7 890	7 890		
Charges constatées d'avance - part > 1an	66 800	66 800		
Charges constatées d'avance - part < 1 an				
Créances - Actif circulant	1 289 111	621 726	221 465	445 920
Total Créances	2 316 938	1 639 196	221 465	456 277

4-6) Trésorerie nette

Présenté en euros

Libellé	Ouverture	Clôture
VMP - Equivalents de trésorerie		
Disponibilités	308 421	691 448
Intérêts courus non échus s/ dispo.		
Dépréciations sur VMP - Equivalents de trésorerie		
Trésorerie active	308 421	691 448
Concours bancaires (trésorerie passive)	45 633	124 313
Trésorerie passive	45 633	124 313
Trésorerie à court terme	262 788	567 135
Concours bancaires (dettes)		
Intérêts courus non échus - passif		
Trésorerie passive assimilée une dette		
Trésorerie à long terme		
Trésorerie nette	262 788	567 135

4-7) Variation des capitaux propres consolidés

Présenté en euros

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (part du groupe)	Intérêts minoritaires
Au 31 décembre 2016	7 344 514	273 796	(3 402 746)			(3 135 462)	1 080 103	
Affectation du résultat N-1			(3 135 462)			3 135 462		
Distribution/ brut versé								
Var. de capital en numéraire et souscrip	1 884 663	283 179					2 167 842	32 670
Résultat						(2 123 365)	(2 123 365)	(22 686)
Autres augmentations, diminutions			4 737				4 737	(4 737)
Reclass, restruct., chang. de méth.								
Ecart de conv. - Effet de change								
Variations de périmètre								
Autres			(27 277)				(27 277)	2 093
Au 31 décembre 2017	9 229 177	556 975	(6 560 748)			(2 123 365)	1 102 040	7 340

4-8) Provisions

Présenté en euros

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour pensions et retraites - part > 1 an	9 668	14 997	5 329				
Impôts différés - passif							
Provisions et impôts différés	9 668	14 997	5 329				

La synthèse des postes autres fonds propres, écarts d'acquisition passif et provisions est la suivante :

Présenté en euros

Libellé	Autres fonds propres	Ecart d'acquisition passif	Provisions et impôts différés
Ouverture	190 000		9 668
Dotation	700 000		5 329
Reprise	(190 000)		
Clôture	700 000		14 997

Les autres fonds propres correspondent aux obligations issues des tranches tirées sur les contrats de financement détenus par NEOLIFE qui n'auraient pas encore été converties. Ainsi au 31 décembre 2017, le solde se décompose en 200 000€ pour le contrat OCABSA 2016 et 500 000€ pour le contrat ODIRNANE 2017.

4-9) Dettes financières

Présenté en euros

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts obligataires - part > 1 an	1 043 018	695 019		(347 999)			
Emprunts obligataires - part < 1 an							
Emprunts auprès établis. de crédit - part > 1 an	1 106 357	1 401 261	669 738	(374 834)			
Intérêts courus sur emprunts	20 265	21 327	1 062				
Concours bancaires (trésorerie passive)	45 633	124 313	78 680				
Concours bancaires (dettes)							
Dettes financières	2 215 273	2 241 920	749 480	(722 833)			

Dont immobilisations en crédit-bail :

Dettes financières	27 497	18 608
--------------------	--------	--------

Les caractéristiques des emprunts sont récapitulées ci-dessous :

Emprunts existants au 31 décembre 2017

Prêteur et objet	Montant nominal en €	Taux (hors assu. et garantie)	Date	Durée (et différé d'amortissement)	Garanties	Solde à rembourser au 31/12/17	Part < 1 an	De 1 à 5 ans	Part > 5 ans
HSBC - Filiales	181 870	2,43%	mars-13	60 mois	Nantissement de matériel + garantie BPI	13 085	13 085		
HSBC - Filiales	21 000	2,35%	oct-14	60 mois	Nantissement matériel + garantie BPI 50%	8 342	4 306	4 036	
HSBC - Filiales	39 200	2,35%	oct-14	60 mois	Nantissement matériel + garantie BPI 50%	15 573	8 037	7 536	
HSBC - Filiales	26 050	2,35%	janv-15	60 mois	Nantissement matériel + garantie BPI 50%	10 876	5 374	5 502	
CE - Filiales	100 000	2,50%	févr-15	48	Garantie BPI 50%	36 565	25 676	10 889	
CE - BFR	250 000	1,40%	janv-17	48	- Garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour l'innovation à hauteur de 60%	199 064	61 912	137 152	
HSBC Filiales	219 738	1,60%	janv-17	48	- Garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour l'innovation à hauteur de 60%	182 648	56 682	125 966	
BPI - Innovation	500 000	4,52%	mai-15	60 mois (21 mois)	- Garantie invalidité décès de M. Patrick MARCHE - Garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour l'innovation à hauteur de 40% - Une garantie du fonds européen d'investissement au titre du RSI à hauteur de 40%	450 000	100 000	350 000	
BPI - Innovation	250 000	4,68%	févr-16	96 mois (36 mois)	- Garantie au titre du Fonds National de garantie Prêt Amorçage Investissement à hauteur de 40% - Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 40%	250 000		187 500	62 500
BPI - Innovation	200 000	4,47%	mars-17	96 mois (36 mois)	- Garantie invalidité décès de M. Patrick MARCHE et Mme Florence Moulin - Garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour l'amorçage à hauteur de 40% - Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 40%	200 000		110 000	90 000
BPI / OSEO	100 000	0,00%	févr-13	31/03/2018	Réalisation des investissements R&D	16 500	16 500		
					Dettes financières de crédit bail	18 608	9 810	8 798	
Total endettement brut au 31 décembre 2017						1 401 261	301 382	947 379	152 500

Le détail des emprunts obligataires est présenté ci-dessous :

Emprunts obligataires convertibles	Nombre d'obligations	Prix d'émissions en €	Montant de l'émission en €	Taux d'intérêt annuel / PNC	Périodicité de règlement des intérêts	Prix de remboursement en €	Montant total en cas de remboursement (composante dettes) en €	Nombre d'actions en cas de conversion totale	Date d'échéance maximum
OCABSA 29/04/2014	399 436	1,50 €	599 154	6% / 4%	Trimestrielle	1,50 €	599 154	1 198 308	30/04/2018
Prime de non conversion OCABSA 2014							95 865		
Total			599 154				695 019	1 198 308	

Les dettes financières se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Présenté en euros

Libellé	Clôture	< 1an	1 << 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	695 019	695 019		
Emprunts auprès établis. de crédit - part > 1 an	1 401 261	301 383	947 378	152 500
Intérêts courus sur emprunts	21 327	21 327		
Concours bancaires (trésorerie passive)	124 313	124 313		
Dettes financières	2 241 920	1 142 042	947 378	152 500
Dont immobilisations en crédit-bail :				
Dettes financières	18 608	9 810	8 798	

4-10) Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et comptes de régularisation

Présenté en euros

Libellé	Ouverture	Clôture
Dettes fournisseurs - part > 1 an		
Dettes fournisseurs - part < 1 an	1 108 947	1 262 635
Avances, acomptes reçus sur commandes		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 108 947	1 262 635
Dettes sociales - part < 1 an	234 497	303 293
Dettes fiscales (hors IS) - part < 1 an	70 172	49 234
Autres dettes - part < 1an	17 222	122 255
Produits constatés d'avance - part < 1 an	35 000	25 000
Autres dettes et comptes de régularisation	356 891	499 782
Total	1 465 838	1 762 417

Les fournisseurs et comptes rattachés, les autres dettes et compte de régularisation se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Présenté en euros

Libellé	Clôture	< 1an	1 << 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs - part < 1 an	1 262 635	1 262 635		
Avances, acomptes reçus sur commandes				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 262 635	1 262 635		
Dettes sociales - part < 1 an	303 293	303 293		
Dettes fiscales (hors IS) - part < 1 an	49 234	49 234		
Autres dettes - part < 1 an	122 255	122 255		
Produits constatés d'avance - part < 1 an	25 000	20 000	5 000	
Autres dettes et comptes de régularisation	499 782	494 782	5 000	
Total	1 762 417			

5- Notes annexes sur les impôts différés

Présenté en euro

Libellé	Ouverture	Clôture	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Impôts différés - actif	952 837	776 604	(176 233)				
Impôts différés - passif							
Valeur nette d'impôt différé	952 837	776 604	(176 233)				
Dont :							
Fiscalité différée (décalages temporaires)							
Fiscalité différée (décalages temporaires)							
Fiscalité différée (écritures manuelles)	725 821	609 621	(116 200)				
Impôts différés (Activation des engagements de retraite)	3 223	4 999	1 776				
Impôts différés (Elim. des frais d'établissement)	223 793	161 984	(61 809)				
Valeur nette par catégorie	952 838	776 604	(176 233)				

Les actifs d'impôts différés sont enregistrés si la récupération est jugée probable. Ils sont essentiellement constitués des retraitements de consolidation sur la plus-value générée en interne de l'opération d'apport de brevets, des frais de constitution, d'augmentation de capital et d'introduction en Bourse.

Les reports déficitaires non reconnus en impôt différé à l'actif du bilan s'élèvent à 8 031 K€ au 31 décembre 2017.

Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et peuvent être réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

6- Notes annexes sur les postes du compte de résultat

6-11) Chiffre d'affaires

Présenté en euros

Libellé	2017 (12 mois)	2016 (12 mois)
Ventes de marchandises	5 446 201	3 029 588
Production vendue de biens		700
Production vendue de services	892 171	1 064 360
Produits des activités annexes	133 790	74 835
Ventes et Production intra-groupe		
Rabais, remises et ristournes accordés		
Chiffre d'affaires	6 472 162	4 169 483

6-12) Autres produits d'exploitation

Présenté en euros

Libellé	2017 (12 mois)	2016 (12 mois)
Production immobilisée activée	690 835	512 951
Subventions d'exploitation	233 933	179 123
Rep./Dépr. sur actif circulant		
Transferts de charges d'exploitation	57 054	40 363
Autres produits	3 685	120
Autres produits d'exploitation	985 507	732 557

Selon le principe de prédominance de la substance sur l'apparence propre énoncé par le Règlement CRC 99-02, le groupe Neolife a décidé d'opter pour la présentation du crédit d'Impôt recherche dans ses comptes consolidés au poste de subvention d'exploitation.

6-13) Achats consommés

Présenté en euros

Libellé	2017 (12 mois)	2016 (12 mois)
Achats de marchandises	(4 547 805)	(2 865 969)
Achats d'études et prestations de services	(376 245)	(335 775)
Achats non stockés de matières et fournitures	(56 064)	(41 797)
Variation stocks de marchandises	27 535	84 568
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(176 686)	(153 537)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	(11 947)	55 170
Achats consommés	(5 141 212)	(3 257 339)

6-14) Charges externes

Présenté en euros

Libellé	2017 (12 mois)	2016 (12 mois)
Locations immobilières et charges locatives	(70 287)	(54 771)
Locations mobilières et charges locatives	(93 198)	(104 170)
Autres services extérieurs	(47 637)	(51 728)
Primes d'assurances	(95 222)	(84 303)
Etudes et recherches	(297 356)	(166 505)
Personnel détaché et intérimaire	(115 323)	(43 277)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(549 792)	(438 589)
Publicité, publications, relations publiques	(61 667)	(44 722)
Transport	(191 401)	(152 074)
Déplacements, missions et réceptions	(171 222)	(201 928)
Frais postaux et frais de télécommunications	(25 315)	(27 771)
Frais bancaires	(15 662)	(9 856)
Autres charges externes	(9 630)	(7 615)
Autres charges	(13 543)	(25 182)
Charges externes	(1 757 255)	(1 412 491)

6-15) Impôts et taxes

Présenté en euros

Libellé	2017 (12 mois)	2016 (12 mois)
Impôts et taxes sur rémunérations	(30 833)	(24 059)
Autres impôts et taxes		
Impôts et taxes	(30 833)	(24 059)

6-16) Charges de personnel

Présenté en euros

Libellé	2017 (12 mois)	2016 (12 mois)
Rémunérations du personnel	(1 226 353)	(1 068 172)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(469 608)	(401 578)
Autres charges de personnel		
Charges de personnel	(1 695 961)	(1 469 750)

6-17) Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Présenté en euros

Libellé	2017 (12 mois)	2016 (12 mois)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. Corp & Incorporelles	(613 398)	(415 479)
Dot./Amt. charges à répartir	(16 813)	(15 648)
Dot./Prov. engagements de retraite	(5 326)	(5 156)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(19 395)	(16 442)
Dotations d'exploitation	(654 932)	(452 724)

6-18) Produits financiers

Présenté en euros

Libellé	2017 (12 mois)	2016 (12 mois)
Gains de change sur opérations financières		
Autres produits financiers	253	4 436
Produits financiers	253	4 436

6-19) Charges financières

Présenté en euros

Libellé	2017 (12 mois)	2016 (12 mois)
Charges d'intérêts	(104 739)	(106 667)
Pertes de change sur opérations financières		(112)
Autres charges financières	(8 742)	(7 717)
Dot./Amt primes de remb. des obligations	(35 539)	(35 966)
Charges financières	(149 020)	(150 462)

6-20) Produits exceptionnels

Présenté en euros

Libellé	2017 (12 mois)	2016 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 390	1 273
Produits excep. s/ exercices antérieurs		
Subv. invest. virées au résultat, de l'ex.	20 000	20 000
Produits exceptionnels	23 390	21 273

6-21) Charges exceptionnelles

Présenté en euros

Libellé	2017 (12 mois)	2016 (12 mois)
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(8 895)	(3 002)
Charges excep. sur exercices antérieurs		
VNC des immo. incorp. cédées		(661)
VNC des immo. corp. cédées		
Charges exceptionnelles	(8 895)	(3 663)

6-22) Impôts sur les résultats et preuve d'impôts

Présenté en euros

Libellé	2017 (12 mois)	2016 (12 mois)
Impôt sur les bénéfices		1200
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale		
Impôts différés	(187 365)	(1375 887)
Carry-back		
Impôts sur les résultats	(187 365)	(1 374 687)

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Présenté en euros

Résultat avant amort/prov sur écarts d'acq, impôts et résultat des MEE	(1956 795)
Taux d'impôt de l'entité consolidante	33,33%
Impôt théorique	652 265
Effets des différences de base	40 875
Effets des différences de taux	(59 391)
Effets des décalages permanents	(5 716)
Effets des déficits non activés	(815 398)
Ecritures manuelles sur Impôt	

PRODUIT D'IMPOT THEORIQUE	(187 365)
---------------------------	-----------

PRODUIT D'IMPOT REEL	(187 365)
----------------------	-----------

Taux effectif d'impôt	-9,58%
-----------------------	--------

7- Autres Informations

7-23) Effectifs

Libellé	2017	2016
Effectif moyen interne	24	17
Cadres	13	8
Agents de maîtrise et techniciens	2	2
Employés	5	4
Ouvriers	4	3
Effectif moyen total	24	17

7-24) Engagements hors-bilan

- L'emprunt souscrit auprès de la banque HSBC pour un montant nominal de 181 870 euros est garanti par :
 - Le nantissement du matériel financé,
 - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 60 %.
- L'emprunt souscrit auprès de la banque HSBC pour un montant nominal de 39 200 euros est garanti par :
 - Le nantissement du matériel financé,
 - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 50 %.
- L'emprunt souscrit auprès de la banque HSBC pour un montant nominal de 21 000 euros est garanti par :
 - Le nantissement du matériel financé,
 - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 50 %.
- L'emprunt souscrit auprès de la banque HSBC pour un montant nominal de 26 050 euros est garanti par :
 - Le nantissement du matériel financé,
 - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 50 %.
- L'emprunt souscrit auprès de la BPI pour un montant nominal de 500 000 euros est garanti par :
 - Un dépôt de 25 000 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,
 - Une garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour l'innovation à hauteur de 40%,
 - Une garantie du fonds européen d'investissement au titre du RSI à hauteur de 40%,
 - La souscription d'une garantie invalidité décès de Monsieur Patrick MARCHE,
- L'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant nominal de 100 000 euros est garanti par :
 - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 50%.
- L'emprunt souscrit auprès de la BPI pour un montant nominal de 250 000 euros est garanti par :
 - Un dépôt de 12 500 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,
 - Une garantie au titre du Fonds National de garantie Prêt d'Amorçage Investissement à hauteur de 40%,
 - Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 40%.
- L'emprunt souscrit auprès de la BPI pour un montant nominal de 200 000 euros est garanti par :
 - Un dépôt de 10 000 euros rémunéré à la valeur du CNO TEC 5 de l'avant dernier jour ouvré du mois précédant la date du premier décaissement,
 - Une garantie au titre du Fonds National de garantie prêt pour amorçage à hauteur de 40%,
 - Une garantie du fonds européen d'investissement à hauteur de 40%,
 - La souscription d'une garantie invalidité décès de Monsieur Patrick MARCHE et de Madame Florence MOULIN,
- L'emprunt souscrit auprès de la banque HSBC pour un montant nominal de 219 738 euros est garanti par :
 - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 60 %.

- L'emprunt souscrit auprès de la banque CE pour un montant nominal de 250 000 euros est garanti par :
 - Une contre-garantie reçue de BPI France Financement à hauteur de 60 %.

7-25) Rémunérations des commissaires aux comptes

- | | |
|--|--------------|
| - Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : | 35 783 euros |
| - Honoraires facturés au titre d'autre service : | euros |

7-26) Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.